

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
**COMMUNE DE
CARNOUX-EN-PROVENCE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 janvier 2025

Nombre de membres : 29

Membres en exercice : 29

Membres présents : 25

Membres absents excusés avec procuration : 3

Membres absents excusés sans procuration : 1

Le neuf janvier deux mille vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Carnoux-en-Provence, dans la salle du conseil municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du trois janvier deux mille vingt-cinq.

Membres présents : Mesdames et Messieurs GIORGI, BOULAND, SEGARRA, GERMANN, GRUSSENMEYER, CASSANDRI, PREVOST, BLANC, RIBES, LE GARS, NARDELLI, GEREUX-BELTRA, COLIN, LAMBERT, LUNARDELLI, PARIAUD, DOMINGUES, EUGENE, ROUQUET, GARCIA, PRESSOIR, MORDENTI, RAFETTO, CHEVALIER, VINCENT.

Membres absents excusés ayant donné procuration : Mme DESSAUX a donné pouvoir à M. LUNARDELLI ; Mme DUBUISSON a donné procuration à M. BOULAND ; Mme PAQUIS a donné procuration à Mme SEGARRA.

Membres excusés sans procuration : Mme DAMIANO.

Secrétaire de séance : Mme LE GARS.

DELIBERATION N°1-I-2025

FINANCES

AIDE FINANCIERE POUR MAYOTTE

Monsieur le Maire rappelle que l'île de Mayotte a été dévastée par le cyclone Chido. La population sinistrée se trouve confrontée à une situation dramatique, d'une ampleur inédite.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels engendrés par cette catastrophe exceptionnelle, la commune de Carnoux-en-Provence tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder à cette fin une subvention d'un montant de 3 000 euros à La Croix Rouge, association engagée dans l'assistance à Mayotte.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Carnoux-en-Provence de s'associer à l'élan de solidarité en faveur de la population mahoraise,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ALLOUE** une subvention d'un montant de 3 000 euros à La Croix Rouge (siège social : 98 rue Didot, 75014 Paris), afin de venir en aide à Mayotte
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (28 voix)

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre GIORGI**

